RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL DE LA 25ème DELIBERATION
DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU 20 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le vingt juin,
A 10 heures trente,

Les membres du Conseil de Surveillance de la SA d'HLM LogiRep se sont réunis au siège social de la Société sis [redacted] physiquement et/ou à distance en visioconférence.

Membres du Conseil de Surveillance présents :

- Monsieur Michel PELISSIER, Président du Conseil de Surveillance
- Monsieur Jean-Paul CLEMENT, Vice-Président du Conseil de Surveillance
- Polylogis SAS, représenté par Monsieur Jean-Luc GARCIA
- Caisse d'Epargne Ile de France, représentée par Monsieur Samuel BLONDEL
- Crédit coopératif, représenté par Madame Catherine DEMASSE
- APASLOG, représenté par Madame Rosalinde CLAIRET
- Madame Raphaëlle GILABER *(visioconférence)*
- Monsieur Joël CHARTAGNAC
- DELTA DORE FINANCE, représenté par Monsieur Pascal PORTELLI *(visioconférence)*
- Monsieur Samir RHAZZOUL, membre du Conseil de Surveillance représentant des locataires

Membres absents et excusés ayant donné pouvoir :

- Conseil Départemental des Hauts de Seine, représenté par Madame Agnès POTTIER-DUMAS, ayant donné pouvoir à Polylogis SAS, représenté par Monsieur Jean-Luc GARCIA
- Madame Catherine LEGER, ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Paul CLEMENT
- Monsieur Marcel MENDY, membre du Conseil de Surveillance représentant des locataires, ayant donné pouvoir à Monsieur Michel PELISSIER

Membres absents et excusés n'ayant pas donné pouvoir :

- Métropole Rouen Normandie, représentée par Madame Charlotte GOUJON
- Etablissement Public Territorial Plaine Commune, représenté par Monsieur Adrien DELACROIX
- Madame Catherine AUBEY-BERTHELOT
- Madame Amal BOUARGUE, membre du Conseil de Surveillance représentante des locataires
- Monsieur Dominique CLAUDIUS-PETIT, Censeur

Assistent également à la réunion :

- Madame Karine JULIEN-ELKAÏM, Présidente du Directoire,
- Madame Samira MARMONT, Secrétaire Générale Groupe, membre du Directoire
- Monsieur Cédric LORET, Directeur Général Délégué Habitat Social, membre du Directoire
- Monsieur Franck GIROUARD, Directeur Juridique Groupe, Secrétaire du Conseil
- Monsieur Saïd EL ATFI, Responsable corporate
- Monsieur François MAGAT, représentant le Cabinet FIDUCIAIRE EXPERTISE AUDIT, Commissaire aux Comptes
- Monsieur Christian BANDE, représentant le Cabinet GRANT THORNTON, Commissaire aux Comptes

- **Les représentants du Comité Social et Economique :**
 - Madame DJARBOUB Farida
 - Monsieur Nadir BENMOHAMED
 - Monsieur Jean-Marc ZAMOUR

Le Président, constatant que plus de la moitié des membres du Conseil de Surveillance est présente, déclare que le Conseil est régulièrement constitué et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

.../...

3. Organisation du Directoire :

.../...

- Nomination en qualité de membre du Directoire, Madame Samira MARMONT, Secrétaire Générale Groupe

.../...

* * *

.../...

3. Organisation du Directoire [redacted]

Il est proposé au Conseil de Surveillance de bien vouloir :

.../...

- Nommer en qualité de membre du Directoire, **Madame Samira MARMONT**, Secrétaire Générale Groupe

.../...

3.2. Nomination d'un membre du Directoire

Monsieur Jean-Christophe PICHON, Directeur Général Adjoint, qui a fait valoir ses droits à la retraite ne souhaite pas renouveler son mandat en qualité de membre du Directoire de la société LogiRep.

Conformément aux dispositions légales et à l'article 9 et 10 des statuts de la Société, il est proposé au Conseil de Surveillance de nommer, à compter de ce jour, en qualité de membre du Directoire de la Société, pour une durée de trois (3) années son mandat, expirant à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en 2028 à l'effet de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027 :

- **Madame Samira MARMONT, Secrétaire Générale Groupe**
 Née le [redacted] *à (Maroc)* [redacted]
 de nationalité [redacted]
 demeurant [redacted]

Après en avoir délibéré, le Conseil de Surveillance décide, à l'unanimité, de nommer, à compter de ce jour, Madame Samira MARMONT, Secrétaire Générale Groupe, en qualité de membre du Directoire, conformément aux dispositions statutaires, pour la durée de trois (3) années, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en 2028, à l'effet de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027. Les fonctions de membre du Directoire de Madame Samira MARMONT ne donneront pas lieu à une rémunération complémentaire, puisque titulaire d'un contrat de travail préalable qui se poursuit.

3.3. Pouvoirs du Directoire

Il est rappelé que la compétence des membres du Directoire est celle de l'article L. 225-64 du Code du commerce. Le Directoire est ainsi investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il les exerce dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi au Conseil de Surveillance et aux assemblées d'actionnaires.

Les membres du Directoire agissent collégialement.

Le Conseil de Surveillance confirme sa décision :

- ***d'autoriser le Directoire à répartir ses compétences entre ses membres ;***
- ***d'accorder au Directoire, qui est habilité pour agir seul, tous pouvoirs pour prendre, au nom de la société, tous privilèges, hypothèques, cautions, avals et garanties inférieurs à un montant de dix millions d'euros avec faculté de délégation, cette autorisation étant permanente ;***
- ***d'accorder au Directoire, qui est habilité pour agir seul, tous pouvoirs pour la vente d'immeubles par nature dans la limite de dix millions d'euros avec faculté de délégation, cette autorisation étant permanente ;***
- ***d'accorder au Directoire, qui est habilité pour agir seul, tous pouvoirs pour la cession totale ou partielle de participations dans la limite de cinq cents mille euros, cette autorisation étant permanente.***

.../...

Fait à Suresnes, le 1er juillet 2025
Pour extrait certifié conforme à l'original

[redacted]